

COMMUNE
de la Garde

TABLE Alphabétique des Naissances. — 1834.

NOMS ET PRÉNOMS.	NUMÉROS des ACTES.	DATE des ACTES.
Gassard Pierre Marcus	37	18 mai
Gellien Marie Pauline	38	18 septembre
Latil Honoré Louis	39	26 août
Laugier Étienne André Louis Adèle Louis	33	9 mai
Laugier Clara, Hélène, Félix	39	23 mai
Laugier Marie Josephine	40	17 août
Lecitaud Paulin Augustin	41	11 novembre
Marcelon Alexis Louis, Alphonse	42	10 août
Marcel Louis Constant	43	16 mars
Martin François Marie Basile	44	12 mars
Meiffier Marie Caroline	45	18 avril
Métgnone Marie Antoinette Rosine	46	15 mai
Misson Claire Josephine	47	29 mai
Pascal Stanislas Félix	48	31 décembre
Pellissier Marie Virginie	49	26 mars
Pellissier André, Gabriel, Marie	50	26 juillet
Perleto Marie, Marguerite	51	11 septembre
Perrin Marie, Louis	52	3 septembre
Perrin André, Louis, Rose	53	30 août
Raphiel Jacques, Jean, Armand	54	9 janvier
Remy Jean, Théodore	55	28 avril
Rivest Antoinette Marie	56	12 octobre
Sabatier Marie Augustine	57	4 mars
Sama Jacques Joseph	58	22 mai
Seguin Rosa Marie	59	12 mars
Sperner Antoinette Louise	60	12 mars
Veissière Marie Madeleine	61	10 avril
Veissière François Marie	62	10 avril
Vetefon Caroline, Séverine	63	15 juillet
Vidal Alphonse Clément	64	19 mars
Vitton Louis Adolphe	65	11 avril

La table ci-dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties par Nous (1)
Agarrat, Laurent Augustin, maire de la commune de la Garde
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.



Agarrat

- « Un décret du 20 juillet 1807 (Bulletin 154) contient les dispositions suivantes sur les Tables alphabétiques de l'état civil.
« Les Tables alphabétiques des actes de l'état civil seront faites annuellement, et refondues tous les 10 ans pour n'en faire qu'une seule par commune (Art. 4^{er}).
« Les Tables annuelles seront faites par les officiers de l'état civil, dans le mois qui suivra la clôture du registre de l'année précédente: elles seront annexées à chacun des doubles registres; et à cet effet, les Procureurs Impériaux sont chargés de veiller à ce qu'une double expédition soit adressée par les Maires au greffe du tribunal, dans les trois mois de délai (Art. 2).
« Les Tables annuelles et décennales seront faites sur papier timbré et certifiées par les dépositaires respectifs (Art. 4).

N. B. Voici le modèle à suivre pour la table des actes de Naissances. Si le cadre laissé à la fin de chaque registre est insuffisant, il faudrait y ajouter du papier timbré de la même dimension et continuer ce cadre de la même manière.

COMMUNE

Table Alphabétique des Naissances. — 1834.

NOMS ET PRÉNOMS.	NUMÉROS des ACTES.	DATES des ACTES.
GUELPAZ (Jacques)	4	15 janvier 1834.
GAEX (Louis)	42	24 février 1834.

La Table ci-dessus est certifiée exacte dans toutes ses parties par Nous (1)
remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.

A

le

1834.

(1) Indiquer les nom, prénoms et fonctions de
Maire ou d'Adjoint du Maire.